

LIMOGES MÉTROPOLE
Arrêté

Le Président de Limoges Métropole

du 21 décembre 2023

Objet : Délégation de signature et de responsabilité au sein du Pôle espace public et mobilités durables à M. Stéphane BERNARD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être exercée aux conditions prévues par l'organe délibérant ou l'organe exécutif ;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'Ingénierie de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables ;

CONSIDÉRANT que M. Benoît FLEURY assure les fonctions de Chef de service études opérationnelles au sein du Pôle espace public et mobilités durables ;

CONSIDÉRANT que Mme Laurence HIGLIE assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsables du Pôle espace public et mobilités durables ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1-120-14 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'Ingénierie de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KINOC, toutes conditions générales d'achat et tous ordres de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 35 000 € HT de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations, certificats de réception, constatation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Actes relatifs à l'attribution des marchés de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public n'entraînant pas d'engagement supplémentaire notamment les passes amonts à l'acte d'engagement relatives à la promotion d'un nouveau produit ou acte spécial.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et conditions, à :

- Monsieur Benoît FLEURY
- Madame Laurence HIGLIE

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24682_BERNARD.pdf
(.pdf, 154,8 Ko)



TÉLÉCHARGER